



Prunet Infos

La lettre municipale

N° 6

Mai - Juin 2010

Le Mot du Maire



Le budget 2010 s'inscrit dans un contexte particulier compte tenu de la réforme des collectivités territoriales et de leur financement.

L'excédent de fonctionnement de 2009 nous a permis toutefois de construire un budget 2010 sans difficulté ce qui se traduit par des taux d'imposition identiques à 2009.

Les recettes en provenance de l'Etat sont légèrement inférieures à 2009 mais la fiscalité directe à savoir taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti augmentent de 9795.20 € ce qui est dû à l'actualisation des bases votées par le parlement + 1,20 % mais surtout aux constructions nouvelles édifiées sur notre commune.

Aussi je tiens à préciser que la situation financière de notre commune est satisfaisante. Toutefois après avoir réalisé des investissements importants en 2009 pour participer au plan de relance proposé par l'Etat, nos investissements 2010 seront plus raisonnables et axés sur la voirie, la maintenance des bâtiments communaux, les mises aux normes électriques et le columbarium.

Toutefois les perspectives d'avenir restent préoccupantes avec le gel annoncé des dotations de l'Etat pour les 3 prochaines années.

Dans la perspective de ces évolutions, la question de la péréquation prend toute son importance car une juste réduction des inégalités entre les territoires devrait accompagner ces réformes.

Les dispositifs existants de solidarité en faveur des collectivités rurales manquent d'efficacité. A cet égard le dispositif des zones de revitalisation rurales (ZRR) mériterait d'être reconsidéré.

Michel MERAL

L'école numérique rurale ● ● ● ●



Le programme en faveur du développement des écoles numériques rurales a été signé le 31 mars 2009. A cette occasion, une convention a été signée entre le Ministère de l'Education Nationale et l'Association des maires ruraux de France afin d'équiper les écoles rurales d'un matériel informatique performant.

Ce projet est financé à 80 % de la valeur HT de l'investissement par l'état, les 20 % restant demeurant à la charge des mairies.

Pour le département du Cantal, 36 communes ont été retenues, dont l'école de Prunet.

Notre école a donc été équipée en matériel informatique juste avant les vacances de Noël :

- 9 ordinateurs portables (1 enseignant + 8 élèves) connectés en réseau,
- 1 tableau numérique interactif,
- 1 imprimante/scanner/photocopieuse.

Des logiciels (à hauteur de 1 000 euros) en cours d'acquisition.

Tout ce matériel va permettre d'introduire de nouvelles pratiques pédagogiques interactives dans toutes les disciplines et donner la possibilité aux élèves de se familiariser et de se perfectionner en informatique.

Ce projet représente une grande avancée pour l'école et une chance pour nos enfants.

Budget 2010

Pages 2 et 3

Infos pratiques : La mairie est ouverte lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et le mardi de 14 h à 17 h - Tél. 04 71 62 60 56

Internet : www.communedeprunet15.fr

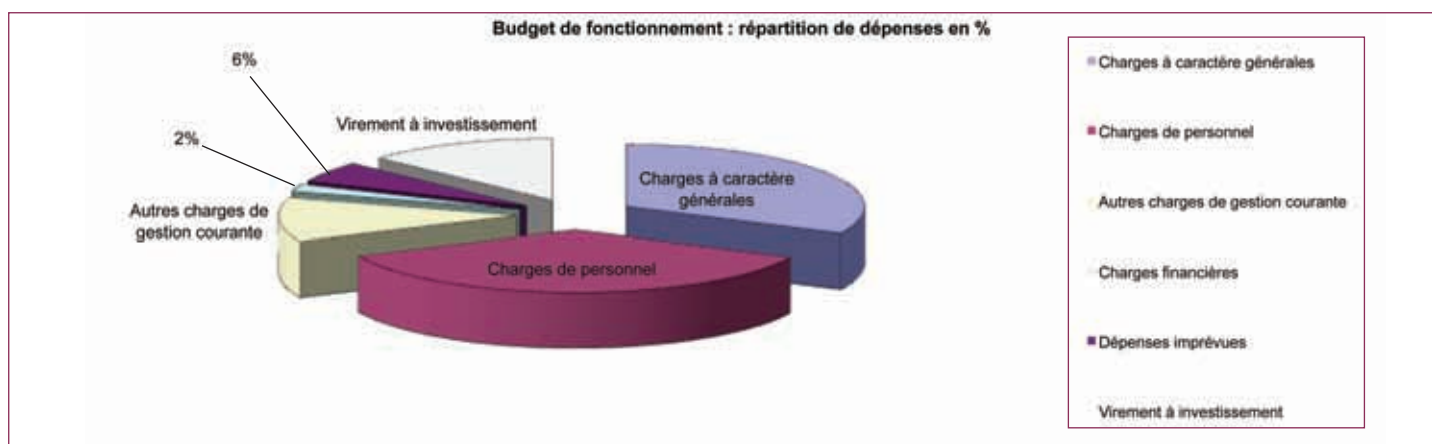
En mairie

Budget 2010 : section fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2010 se compose comme suit :

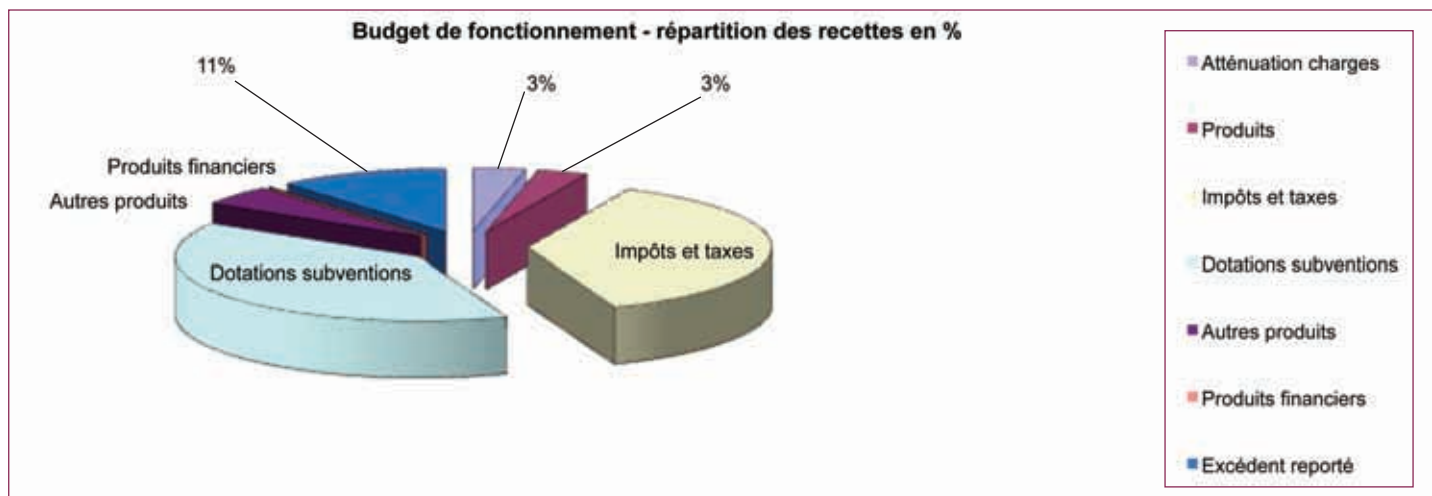
1 - Les dépenses en euros

- Charges à caractère général qui comprennent les dépenses d'énergie, de fournitures, de carburant, d'assurances, le financement des travaux hors investissement..... 146 718,16
- Charges de personnel qui comprennent les salaires, les charges et cotisations diverses 164 300,00
- Autres charges de gestion courante qui comprennent les subventions aux associations, le remboursement du contingent d'aide sociale..... 52 325,00
- Charges financières qui correspondent principalement aux remboursements des intérêts d'emprunt.... 8 547,00
- Dépenses imprévues..... 25 000,00
- Virement à investissement..... 59 270,00



2 - Les recettes en euros

- Atténuation charges..... 15 700,00
- Produits qui comprennent les recettes de la cantine, garderie, redevances d'occupation du domaine public..... 15 200,00
- Impôts et taxes qui comprennent les impôts locaux, la taxe sur pylone et la taxe additionnelle aux droits de mutation et la dotation de solidarité..... 170 861,00
- Dotations & subventions qui comprennent la Dotation globale de fonctionnement et les cotisations versées par l'état..... 180 579,00
- Autres produits qui correspondent aux revenus des immeubles (loyers) 22 700,00
- Produits financiers..... 13,00
- Excédent de fonctionnement reporté 51 107,16



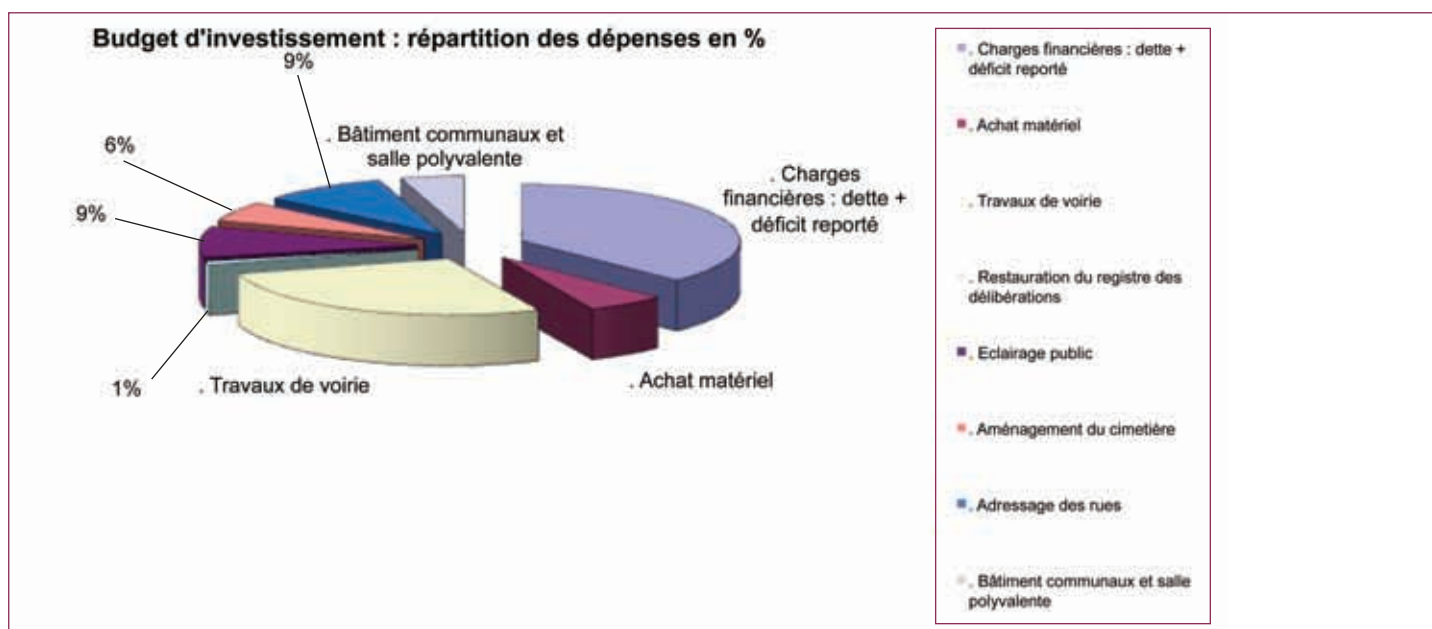
Vie de la commune

Budget 2010 : section investissement (prévisions)

Le budget d'investissement 2010 se compose comme suit :

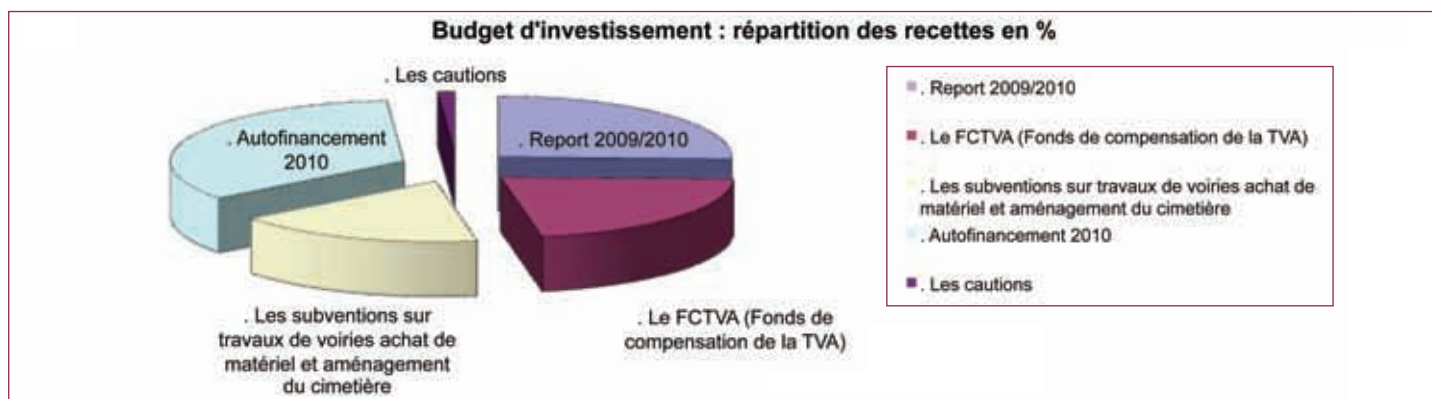
1 - Les dépenses en euros

• Charges financières : dette + déficit reporté	64 705,28
• Achat matériel	10 050,00
• Travaux de voirie	47 279,00
• Restauration du registre des délibérations	1 500,00
• Eclairage public	15 281,00
• Aménagement du cimetière	9 957,00
• Adressage des rues	16 000,00
• Bâtiments communaux et salle polyvalente	8 000,00
Total .	172 772,28



2 - Les recettes en euros

• Report 2009/2010	44 183,28
• Le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA)	37 300,00
• Les subventions sur travaux de voiries achat de matériel et aménagement du cimetière	30 019,00
• Autofinancement 2010	59 270,00
• Les cautions	2 000,00
Total .	172 772,28



Vie de la commune bis

A qui s'adresser ?

- Association communale de chasse :**
M. Louis DESTAING 04.71.62.60.71
- Couleurs d'automne club du 3^e age :**
M. Jean-Louis LAROUSSINIE 04.71.62.61.07
- Association des parents d'élèves :**
Mme Chantal ERNEST 04.71.47.07.33
- Union sportive de la haute châtaigneraie :**
Mme Geneviève NOLORGUE
04.71.62.66.56
- Association des mangeurs de champignons :**
M. Michel COMBES 04.71.62.63.58
- Association des anciens combattants de PRUNET :**
M. Louis PUECH 04.71.62.60.10
- Comité des fêtes :**
M. Serge DONDRILLE 04.71.62.62.97
- Art de vivre et yoga :**
Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69
- Vie paroissiale :**
Mme Michèle LALAUURIE 04.71.62.60.69
- Les enfants du Trad (musiques traditionnelles) :**
M. Jacques MIQUEL 06.76.01.44.03
et Pierre-Louis LAROUSSINIE
06.61.45.60.40

Programme des manifestations

- **Fête de l'école APE :**
le dimanche 20 juin 2010
- **Kermesse - club couleur d'automne :**
le dimanche 4 juillet 2010
- **Fête d'été - comité des fêtes et d'animation :** le samedi 31 juillet
et le dimanche 1^{er} août 2010
- **Fête des champignons - Association des mangeurs de champignons :** le samedi 25 et le dimanche 26 septembre 2010

Etat civil 2009 rectificatif

Lors du précédent rescensement nous avons omis de vous signaler la naissance de Arthur BASTIDE le 27 juin 2009.

Site internet

La commune possède son propre site internet, consultable à l'adresse suivante :
www.communedeprunet15.fr



Vous trouverez sur ce site l'actualité de notre commune, la composition du conseil municipal et des commissions, le programme du centre d'accueil et de loisirs (dans la rubrique notre communauté en cliquant sur le lien de la communauté de communes) et beaucoup d'autres informations pour faciliter vos démarches administratives.

Adressage des rues

Nous avons constaté qu'il n'existait pas sur notre commune de réels noms de rues et que de ce fait les adresses n'étaient pas précises et portaient souvent à confusion. De ce constat, la municipalité a souhaité mettre un peu de clarté en nommant les rues.

Bientôt les habitants du Bourg, de Cancelade et de la Croix d'Aubugues vont voir apparaître de nouveaux noms de rues ainsi qu'une numérotation de leur maison. Les numéros vous seront fournis et si vous le souhaitez, ils pourront être mis en place par nos soins. Il va être également mis en place des panneaux directionnels et les panneaux de lieu dit seront plus visibles. Le but étant d'être le plus clair possible au niveau de l'adressage des rues pour permettre aux différents organismes comme la poste, les secours ou autres d'intervenir plus précisément chez vous.

Nous demandons aux personnes concernées de bien vouloir prendre en compte leur nouvelle appellation en sachant que nous avons souhaité garder au maximum les appellations existantes pour ne pas gêner trop de personnes. Pour ce faire, une convention avec la poste va être mise en place et des formulaires vous seront distribués pour que vous puissiez signaler votre nouvelle adresse aux différents organismes vous concernant. La mairie, quand à elle, signalera aux principaux organismes comme le Centre Départemental d'Incendie et de Secours, le Centre des Impôts Foncier, la Direction des Services Fiscaux, France télécom ou encore EDF les changements de noms de rues et d'adresses des personnes concernées.

L'année prochaine ce sera au tour des hameaux du Garric et de Tremoulines de voir apparaître un nouvel adressage.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous nous excusons de la gêne occasionnée.

Colombarium et jardin du souvenir

À la demande d'un nombre croissant de personnes de Prunet, le Conseil Municipal a décidé récemment de l'édification d'un columbarium et de l'aménagement d'un jardin du souvenir dans le cimetière de la commune.

Un peu d'histoire :

La crémation est autorisée en France depuis le 27 avril 1889 (loi du 29 octobre 1887 parue au J.O. du 15 novembre 1887). Il faudra attendre le début des années 1990 pour que la crémation cesse d'être une pratique rare.

L'évolution des mentalités, la levée de l'Interdit de l'Eglise catholique en 1963, sont autant de raisons qui ont favorisé la pratique de la crémation. Cette pratique qui n'était choisie, en 1980, que par 0,9 % des familles endeuillées, est de l'ordre de 28 % en 2006.

Aujourd'hui :

Depuis la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 publiée au J.O. du 20 décembre 2008, il n'est plus possible de :

- fractionner les cendres pour être remises à plusieurs personnes
- conserver l'urne à un domicile
- mélanger les cendres à la terre de sa propre concession
- inhumer l'urne dans une propriété

Ne sont plus autorisées que :

- l'inhumation de l'urne dans le caveau familial ou sa fixation sur le monument familial
- l'inhumation de l'urne en sépulture cinéraire (petite sépulture d'un mètre carré, spécialement prévue à cet effet)
- la conservation de l'urne dans un columbarium en case
- la dispersion en jardin du souvenir (espace spécialement réservé à cet effet dans un cimetière)
- la dispersion en milieu naturel (sauf sur la voie publique) avec déclaration obligatoire de l'identité du défunt et du lieu de dispersion, auprès de la mairie concernée.

Tarifs :

Concession columbarium trentenaire	400 €
cinquantenaire	700 €
Dispersion cendres au jardin du souvenir	80 €

Un règlement intérieur va être établi et sera disponible en Mairie et sur le site Internet de la commune.

